

*Remplacement du mazout—Loi*

La date de suppression prévue pour le PITRC est cependant un peu plus raisonnable que l'autre. Le délai fixé pour le PCRFP est tout à fait irréaliste. Il est illogique de fixer une date limite en hiver. Les compagnies du gaz ne peuvent pas installer des tuyaux lorsque la terre est gelée. A cette époque de l'année, on ne fabrique plus de chaudières mais plutôt des systèmes de climatisation pour l'été. Le programme est nécessaire, comme le prouve le grand nombre de demandes présentées après l'annonce faite le 8 novembre. Consumers Gas est submergé de demandes et ne peut certainement pas les remplir toutes avant le 31 mars. Même si je ne suis pas d'accord avec l'objectif du projet de loi, si la date limite était six mois plus tard, la mesure serait un peu moins inacceptable et plus réaliste.

Depuis 1980, plus de 425,000 Canadiens ont obtenu une subvention pour remplacer leur système de chauffage au mazout par un autre système de chauffage résidentiel. A cause de cela, la consommation s'est trouvée réduite de dix millions de barils de pétrole par année. Le PITRC a aussi eu beaucoup de succès auprès des Canadiens. En 1983 seulement, d'après les chiffres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ce programme a fait économiser 500 millions de dollars en frais de chauffage résidentiel. Contrairement à ce que l'orateur précédent a déclaré, ce programme n'a pas été utilisé surtout par les riches. De fait, une bonne partie de ceux qui ont eu recours à ce programme avaient un revenu familial d'à peine \$15,000 par an. Ce programme a encouragé les Canadiens à investir dans l'avenir en économisant l'énergie. Il a aussi permis aux Canadiens à faible et à moyen revenus de réduire leurs notes de chauffage et d'augmenter leur revenu disponible. Le programme a également servi à un certain nombre de petits exploitants et entrepreneurs. Dans le climat d'austérité actuel, il n'est pas facile de voir comment les occasions d'emploi ainsi créées pourront être remplacées.

Ces deux programmes n'ont pas été les seuls à tomber sous le couperet, lors de l'exposé économique du 8 novembre. La plupart des programmes axés sur l'énergie renouvelable ont été victimes des restrictions. Cette attitude, dans l'ensemble, m'apparaît à courte vue. Il faut 50 ans pour mener à bien la recherche, la mise au point, les essais et l'application d'une nouvelle structure énergétique, mais le gouvernement fait quand même disparaître toute la Division de l'énergie du Conseil national de recherches, soit 61 années-personnes, des professionnels dans les deux tiers des cas.

Les compressions budgétaires dans le domaine de la recherche et du développement en matière d'énergie s'élèvent en tout à plus de 60 millions de dollars, dont 34.6 millions au Conseil national de recherches. Avant les réductions, le Canada était reconnu comme un chef de file dans plusieurs domaines de la mise au point de sources énergétiques de remplacement, et des débouchés s'ouvraient sur les marchés extérieurs. Les réductions compromettent tout cela. Sont aussi laissés en plan les pays en développement et les pays moins développés qui auraient pu bénéficier de nos travaux de recherche et de développement sur d'autres sources énergétiques comme la turbine éolienne à axe vertical. Nous savons tous que les coûts énergétiques sont l'une des causes des dettes écrasantes qui grèvent les pays en développement, une situation qui présente aussi des risques pour l'ensemble de notre structure économique.

Nos propres réserves de pétrole brut classique sont limitées. Celles des États-Unis et du Venezuela commencent à décliner. L'épuisement de ces réserves est prévisible même dans la Mer du Nord et en Union soviétique. Le gouvernement manque de prévoyance quand il impose des restrictions dans le domaine de l'énergie de remplacement et annule les programmes qui encouragent l'économie d'énergie et la conversion des systèmes de chauffage à d'autres combustibles que le mazout.

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Monsieur le Président, je voudrais parler un peu ce matin du projet de loi C-24. Nous en sommes dans le débat au point où nous avons proposé de retarder l'adoption de la mesure afin de nous donner six mois de plus pour l'étudier.

Le projet de loi vise à mettre fin au programme de remplacement du pétrole et à celui de l'isolation thermique des résidences canadiennes. Ces deux programmes expireraient à la fin de mars 1985. L'annonce en a été faite dans l'exposé économique du 8 novembre 1984. Aucune des demandes de ceux qui n'avaient pas de contrats à l'étude avant l'exposé économique n'a été prise en considération au cours de l'hiver.

Je voudrais rappeler l'origine du programme, d'où il est venu et pourquoi il a été institué. Nous sommes à peu près à mi-chemin d'un programme à long terme visant à améliorer et isoler les maisons construites avant 1980. Nous faisons également en sorte que les Canadiens comptent moins sur le mazout pour chauffer leurs maisons. En effet, ce mazout dont, en particulier, les gens des provinces maritimes, du Québec et de l'Ontario font ample consommation, nous devons l'importer et cela nous coûte très cher. Le gouvernement a donc voulu réduire la demande en améliorant l'isolation thermique des maisons et en remplaçant ce mode de chauffage par des combustibles qui, vraisemblablement, se trouveront en abondance au Canada pendant longtemps encore, notamment le gaz naturel, dont il semble que nous ayons des réserves pour près d'une trentaine d'années encore, de même que le bois de chauffage et l'électricité. Une bonne partie de l'électricité que nous produisons, dans l'est du Canada tout au moins, provient de l'énergie hydraulique qui devrait nous alimenter encore longtemps.

• (1140)

Le programme nous a semblé bien fondé. A tel point, d'ailleurs, que cet aspect du fameux Programme énergétique national a obtenu l'appui des conservateurs qui formaient alors l'opposition, et de notre parti. Chacun était donc en faveur de ce volet du programme et nous l'avons appuyé sans réserve. Seul le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a peut-être émis quelque réserve car il attendait davantage du programme. Toutefois, rien ne laissait croire, au cours du débat sur la motion initiale tendant à créer le PCRFP et le PITRC, que le parti conservateur taillerait ces programmes en pièces ou les bloquerait à mi-chemin.

Les objectifs ont été jusqu'ici réalisés. Étant donné que leur échéance avait été fixée à 1990, les deux programmes ont atteint la moitié de leurs objectifs alors que ni l'un ni l'autre n'ont encore couru la moitié de leur durée. Ils ont aussi permis de créer des emplois. Le PCRFP a donné du travail à quelque 50,000 années-personnes, uniquement dans le secteur privé voire, ainsi que l'a mentionné mon collègue de Kamloops-Shuswap (M. Riis), dans le secteur des PME. Quant au PITRC, il